



# Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

26 Rue Jacques Prévert – 59650 Villeneuve d'Ascq - 06.14.07.99.26 / 06.09.98.92.70

E-mail : [hautsdefrance@sport-u.com](mailto:hautsdefrance@sport-u.com) - Site internet : [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)

Saison 2024-2025

- 1 ° Note générale sur les Sports Collectifs
- 2 ° Note aux responsables d'équipes
- 3 ° Fiche d'inscription à une formation d'arbitre ou de juge = CUA 1 et CUA 2

## Répartition des sports pour les directeurs de la Ligue Hauts-de-France pour cette nouvelle saison

**Alain FLAVIGNY : 06.85.11.80.22 / [aflavigny@sport-u.com](mailto:aflavigny@sport-u.com)**

**Sports Collectifs** : Football Masculin et Féminin, Foot à 8 Féminin, Futsal, Foot US.

**Sports individuels** : Aviron, Aviron Indoor, Boxe, Savate, Escrime, Gymnastique Artistique, Gymnastique Rythmique, Karaté, Kick Boxing, Lutte, Sambo.

**Magalie DECLÉTY : 06.13.08.23.59 / [mdeclety@sport-u.com](mailto:mdeclety@sport-u.com)**

**Sports Collectifs** : Rugby Masculin et Féminin, Rugby Seven, Water-Polo.

**Sports individuels** : Danse, Echecs, Escalade, Equitation, E-Sport, Golf, Natation, Padel, Swimrun, Tennis, Triathlon.

**François RICHEZ : 06.61.96.08.35 / [frichez@sport-u.com](mailto:frichez@sport-u.com)**

**Sports Collectifs** : Basket Masculin et Féminin, Basket 3x3, Handball Masculin et Féminin.

**Sports individuels** : Badminton, Tennis de Table, Squash, Tir, Tir à l'Arc, VTT, Raids, Course d'Orientation.

**Marc ALBERS : 06.49.98.84.37 / [malbers@sport-u.com](mailto:malbers@sport-u.com)**

**Sports Collectifs** : Beach Volley, Hockey sur Gazon, Ultimate, Volley ball Masculin et Féminin, Volley 4x4.

**Sports individuels** : Athlétisme, Cross, Trail, Judo, Haltéro-Musculation.



# Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

26 Rue Jacques Prévert – 59650 Villeneuve d'Ascq - 06.14.07.99.26 / 06.09.98.92.70

E-mail : [hautsdefrance@sport-u.com](mailto:hautsdefrance@sport-u.com) - Site internet : [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)

Saison 2024-2025

## NOTE GENERALE SUR LES SPORTS COLLECTIFS

### 1) ENGAGEMENT DES EQUIPES

\* Pour tous les sports suivants : Basket Ball - Handball - Volley Ball - Football – Football à 8 Féminin – Football Américain - Futsal - Rugby – Rugby à 7 - Hockey sur Gazon– Tennis – Tennis de Table - Water-polo.

**L'engagement des équipes se fait par [INTERNET \(www.sport-u-hautsdefrance.com\)](http://www.sport-u-hautsdefrance.com).  
Onglet « administratif »**

*Ne doublez pas vos engagements par courrier merci.*

- La date limite des engagements est fixée au :
- **Vendredi 27 septembre 2024** pour les championnats nationaux et de ligue
- **Vendredi 4 octobre 2024** pour le championnat d'académie

2) PARTICIPATION AUX RENCONTRES : Obligation d'être licencié à la FFSU pour l'année universitaire 2024-2025. Présentation obligatoire de la carte d'étudiant à chaque rencontre.

### 3) LES CHAMPIONNATS 2023-2024 :

Tous les classements de la saison 2023-2024 sont consultables sur le site Internet [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)

→ Onglet Communication / Rubrique Palmarès

### 4) ORGANISATION DES DIFFERENTS CHAMPIONNATS :

#### a) Les Championnats de Ligue

En école, ils sont qualificatifs pour la filière nationale. Peuvent s'engager les équipes qui y jouaient en 2023-2024. Les équipes dernières et avant dernières en 2023-2024 pourront être rétrogradées au niveau inférieur.

Les équipes vainqueures du niveau inférieur en 2023-2024 peuvent demander l'accession au championnat de ligue.

#### b) Les championnats d'Académie

Ils regroupent les équipes inscrites en académie l'an dernier (sauf celles qui accèdent au niveau supérieur) et les équipes rétrogradées du niveau supérieur. Les nouvelles équipes doivent passer par ce niveau. Ces championnats permettent d'accéder à l'échelon supérieur l'année suivante.

#### **5) PREPARATION DES CALENDRIERS**

Engagez vos équipes ([EN LIGNE](#)) avant le 27/09/2024 (Nationaux-Ligue) ou le 04/10/2024 (Académie). Si vous avez la moindre interrogation, n'hésitez pas à nous solliciter.

#### **6) COMMUNICATION AVEC LA LIGUE :**

Nous invitons les responsables d'équipes et les joueurs à s'inscrire gratuitement à notre [newsletter](#) afin d'être parfaitement informés des calendriers, résultats, compétitions.

**SUR NOTRE SITE INTERNET**

[www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)



# Ligue Hauts-de-France du Sport Universitaire

26 Rue Jacques Prévert – 59650 Villeneuve d'Ascq - 06.14.07.99.26 / 06.09.98.92.70

E-mail : [hautsdefrance@sport-u.com](mailto:hautsdefrance@sport-u.com) - Site internet : [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)

Saison 2024-2025

## NOTE AUX CAPITAINES D'EQUIPES

Remplir une [fiche d'engagement](#) par équipe. Merci de respecter scrupuleusement les délais (27 septembre pour les championnats Nationaux et Ligue et le 4 octobre pour l'Académie)

### **1) TERRAINS DE SPORTS DONT DISPOSE L'ETABLISSEMENT POUR LES RENCONTRES**

Il est indispensable que les Associations Sportives proposent des lieux de matches avec des horaires adaptés le jeudi après-midi. (Nous ne pouvons garantir l'inscription d'équipes qui ne proposent pas d'installation(s) sportive(s)).

### **2) ARBITRAGE**

Si vous avez au sein de votre A.S un arbitre diplômé fédéral ou un étudiant intéressé pour suivre une formation d'arbitre, merci de nous contacter.

- **RAPPEL** : application de la règle 5.6 Titre V du règlement intérieur, « l'absence d'un arbitre officiel n'entraîne pas l'annulation d'une rencontre. Son remplacement sera soumis aux règles fédérales du sport concerné. L'arbitre remplaçant dispose pour la rencontre, de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel ». Si absence d'arbitre ou d'étudiant en formation : se référer aux décisions de chaque C.M.R.
- L'inscription d'une équipe peut être soumise à la formation obligatoire d'un arbitre étudiant CUA 1 (voir sport par sport)
- **L'équipe qui reçoit ou citée en premier doit assurer la présence de la table de marque = Matériel + personnel (même si la salle ne vous appartient pas)**
  - L'affectation d'arbitre sur vos rencontres n'est pas systématique. Elle est fonction du niveau de compétition ainsi que de l'investissement des équipes concernées dans l'arbitrage universitaire et la formation.

### **3) FEUILLES DE MATCHES**

Tout match doit faire l'objet d'une feuille de match (y compris les forfaits). **Elles sont téléchargeables sur notre site internet.**

La feuille de match sera renvoyée à la ligue, pour enregistrer le résultat de la rencontre, par l'arbitre désigné sur cette même rencontre.

En cas d'absence d'arbitre désigné, c'est l'équipe gagnante qui devra envoyer la feuille de match à la ligue afin de pouvoir enregistrer le résultat de la rencontre.

C'est l'équipe qui reçoit qui doit fournir la feuille ou celle citée en premier en cas de terrain neutre.

Les feuilles carbonées en Tennis sont à récupérer en début de saison auprès de la Ligue.

En l'absence d'une feuille de match, le match est déclaré perdu pour les deux équipes. Les feuilles de matches devront porter le numéro de licence de tous les joueurs, et du manager ou entraîneur.

Nous vous rappelons que par décision du Comité Directeur National, tous les dirigeants (étudiant, enseignant...) doivent être obligatoirement licenciés (licence dirigeant)

- La mention licence en cours n'est pas recevable : il faut obligatoirement un numéro de licence.

***Vérifier que la date et les équipes concernées soient effectivement portées sur la feuille de match, ainsi que le niveau, la poule et le score.***

#### **4) COMMUNICATION DES RESULTATS**

Envoyer vos résultats par mail : [lille@sport-u.com](mailto:lille@sport-u.com)

La feuille de match sera envoyée par l'arbitre de la rencontre directement à la ligue.

De votre rapidité à nous communiquer les résultats et à nous envoyer les feuilles de matches dépend la mise à jour des classements sur notre site.

#### **5) FORFAITS = Toujours prévenir votre adversaire et la Ligue+ trace écrite (mail)**

\* Forfait sans préavis :

**35 €** + frais de déplacements de l'équipe adverse et de l'arbitre.

\* Forfait général : au 2ème forfait dans la saison, l'équipe est considérée comme faisant forfait général et sera automatiquement rétrogradée pour la saison suivante au niveau inférieur. **Coût 250 € Tous les résultats concernant cette équipe seront annulés**

#### **6) RECLAMATIONS - RESERVES**

Une réclamation ou réserve notée sur la feuille de match doit être **confirmée par écrit à la Ligue** dans les 24heures qui suivent la rencontre

#### **7) INDISPONIBILITE ET REPORT DE MATCH Prévenir tout de suite la Ligue et l'équipe adverse + laisser une trace écrite par mail**

Dès parution de la newsletter officialisant les rencontres programmées chaque semaine, aucune demande de report de match ne sera acceptée.

Si après accord de report par la Ligue, il y avait impossibilité de jouer la rencontre, l'équipe à l'origine du report perd par forfait.

**En tout état de cause, les matchs reportés devront être joués avant la date du dernier match du championnat.**

**IMPORTANT : Aucune rencontre ne peut être annulée ou reportée sans l'accord de la Ligue.**

\* **Indisponibilités** : On entend par indisponibilités, les dates correspondant aux examens. Dans la conception des calendriers prévisionnels, il s'avère difficile d'en tenir compte lorsque celles-ci sont trop nombreuses (> à 2). Dès la réception des calendriers prévisionnels vérifiez rapidement toutes vos dates pour voir si vos indisponibilités déclarées sont prises en compte. Si d'autres apparaissent en cours d'année, la Ligue ne peut être tenue pour responsable des éventuels forfaits. **C'est le calendrier hebdomadaire envoyé à tous les abonnés à la newsletter qui fait foi.**

#### **8) INTEMPERIES**

Toutes informations concernant les remises de match (football et rugby, notamment) seront données au plus tard le jeudi à 12h00 sur le site [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)

#### **9) CLASSEMENTS**

Un classement provisoire est édité régulièrement (**SI VOS RESULTATS ARRIVENT À TEMPS**)

Les [résultats](#) et classements seront consultables sur le site : [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)

Leur exactitude dépend à la fois de la rapidité des retours de résultats et du nombre de matchs reportés.

## **10) UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Le responsable d'équipe doit veiller au respect des installations qui lui sont confiées. Nous insistons sur :

- Le respect du matériel et de la propreté = chaussures, comportement.
  - Respect du personnel : arbitres, régisseur
  - Interdiction de fumer = salles, terrains, vestiaires, dépendances.
  - Ramasser vos bouteilles d'eau et papiers avant de quitter l'installation = pas de bouteilles en verre. **La consommation d'alcool est strictement interdite dans les enceintes sportives.**
  - Le respect des horaires (voir paragraphe 12)
- Les capitaines d'équipe sont les garants du bon comportement des joueurs et des supporters présents. La responsabilité des utilisateurs pour toute dégradation ou troubles causés directement ou indirectement est engagée. Tout dommage causé ou constaté doit faire l'objet d'une déclaration rapide. Enfin, pour éviter toutes tentatives de vols, ne laissez pas vos sacs sans surveillance. Tout trouble ou dégradation pourra faire l'objet d'une expulsion immédiate et/ou de sanctions administratives et financières.

### **ATTENTION RAPPEL POUR TOUS LES SPORTS D'EQUIPES**

Les engagements se font via notre site internet [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com)

Envoyez une fiche par équipe. Merci de respecter les délais.

## **11) SANCTIONS**

Le carton rouge ou l'exclusion d'un joueur entraîne au minimum la suspension automatique pour le match suivant et éventuellement extension à la Fédération du Sport concerné.

Tout cas disciplinaire pourra être traité par la Commission Régionale de 1ère instance compétente pour les compétitions départementales et régionales.

## **12) HORAIRES**

**Les heures indiquées sur nos calendriers sont les heures de début de rencontre et non les heures d'arrivée sur le terrain ou à la salle.**

Nos arbitres ont tout pouvoir pour juger le non-respect de ces horaires et décider du forfait ou du match perdu.

## **13) CALENDRIERS – SITE INTERNET :**

ATTENTION : les calendriers annuels figurant sur notre site internet en début de saison ne sont pas définitifs. Des modifications (reports, intempéries, examens...) y sont régulièrement apportées. Vous devez donc consulter régulièrement notre site internet pour suivre les mises à jour. **Seul le calendrier**

**hebdomadaire** envoyé aux A.S et par newsletter, à tous les abonnés, a un caractère officiel ainsi que sur le site [www.sport-u-hautsdefrance.com](http://www.sport-u-hautsdefrance.com) .

Ne donnez pas les calendriers de Septembre – Octobre à vos étudiants car ils ne seront pas valables toute l'année.

**PRENEZ L'HABITUDE DE CONTACTER LES CAPITAINES ADVERSES POUR VOUS ASSURER DE LA BONNE DATE ET DE LA PRESENCE EFFECTIVE DE VOTRE ADVERSAIRE.**

Des règlements particuliers et spécifiques à chaque sport pourront être décidés par les commissions mixtes régionales. Si tel est le cas, ces règlements seront consultables sur notre site internet.

## ATTENTION : SOYEZ VIGILANTS

Nous déplorons de plus en plus de vols lors des compétitions sportives.

Ne laissez jamais vos effets personnels sans surveillance, même dans les vestiaires, dans les véhicules.

Confiez vos portefeuilles, téléphones, etc, à un dirigeant qui se trouve en bord du terrain (« sac à valeurs »)

En aucun cas, les propriétaires des installations ou la Ligue ne pourront être tenus responsables des vols éventuels.